

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

N° 2020/016

Séance du 12 juin 2020

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit municipal de Nancy s'est réuni le 12 juin 2020 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Michel DUFRAISSE.

Présents : M. Michel DUFRAISSE, Mme Élisabeth LAITHIER, M. Patrick GARDET (visio-conférence), M. Philippe DURST (visio-conférence).

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent HÉNART, Mme Lisa CHIARAVALLI, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Jean-Marie PERETTE, Monsieur Jean-François TRITZ.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Laurent HÉNART à Monsieur Michel DUFRAISSE
Monsieur Jean-François TRITZ à Mme Élisabeth LAITHIER
Monsieur Jean-Marie PERETTE à Monsieur Patrick GARDET (visio-conférence)

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GARDET

Objet : Approbation de l'actualisation du plan préventif de rétablissement

Vu la directive européenne 2014/59/UE BRDD sur le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances,

Vu les textes de l'EBA (Autorité bancaire européenne),

Vu l'article L 613-35 du Code Monétaire et Financier modifié par l'ordonnance n°2015-1024 du 20 août 2015,

Vu l'arrêté du 11/09/2015,

Vu la recommandation de la BCE du 05/02/2016,

Considérant que ces différents textes imposent aux établissements de crédit l'élaboration de Plans Préventifs de Rétablissement visant à éviter les défauts en cas de crise grave,

Considérant que le Crédit municipal de Nancy est un établissement de crédit,

Vu la délibération 2017/014 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 mai 2017 approuvant le Plan Préventif de Rétablissement du Crédit Municipal de Nancy,

Vu la transmission du 1er Plan Préventif de Rétablissement du Crédit Municipal de Nancy à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) en date du 14 juin 2017, ainsi que de ses différentes actualisations annuelles,

Vu la délibération n°2020/004 du 04 février 2020 portant approbation du plan préventif de rétablissement,

Considérant la nécessité d'actualiser le Plan Préventif de Rétablissement du Crédit Municipal de Nancy en cas de circonstances particulières ou de survenue d'événements nouveaux imprévisibles, ce qui est le cas suite à la crise sanitaire du COVID 19,

Vu le rapport ci-joint en annexe,

Ce plan fera l'objet d'une mise à jour - toujours validée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Nancy - en cas de modification significative d'une de ses composantes.

Après discussions, le Conseil (après appel nominatif de chaque administrateur), à l'unanimité :

-Approuve le PLAN PREVENTIF DE RETABLISSEMENT actualisé

Ce plan fera l'objet d'une mise à jour - toujours validée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Nancy - en cas de modification significative d'une de ses composantes.

Pour extrait conforme,
Michel DUFRAISSE, Vice-Président du Conseil
d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle
de légalité le
Affiché le

